



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

1- Cadre Juridique

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En raison de la strate de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

2- Perspectives économiques :

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social. En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, qui n'a augmenté que de 0,6 points entre février et août, en passant de 7,3% à 7,9%. Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement. A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en oeuvre.

Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant 14,7%, contre 3,5% observé avant la crise, son plus bas niveau historique. La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage au rythme de la reprise de l'activité économique pour atteindre le niveau de 8,4% au mois d'août dernier.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes. Dans ses prévisions de croissance en date du mois de juin, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la Zone Euro, et 8,0% pour les Etats-Unis. Pour la Chine, aucune récession n'était attendue, mais une croissance atone à 1,0%, son niveau le plus faible depuis plus de 40 ans. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE au mois de septembre avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020, de 3,8% pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8% pour la Chine. Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5% sur cette même année. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1% pour la Zone Euro, 4,0% pour les Etats-Unis, et jusqu'à 8,0% pour la Chine.

Le taux de croissance des prix à la consommation est prévu à 1% en 2021

Le déficit public est de -11,3% du PIB en 2020, et la prévision est de -8,5% du PIB en 2021

- **La loi des finances 2021 est largement consacrée au plan de relance de l'économie à la crise de la Covid19**

Le plan de relance

le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.
- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.
- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.
- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

3- La Loi de finances pour 2021:

- **Fiscalité :**

- **Modification de la détermination des valeurs locative des établissements industriels**

La valeur locative des établissements industriels sera réduit de moitié, avec pour conséquence la réduction des impôts fonciers et CFE pour la collectivité

Cette recette sera compensée par l'Etat en appliquant le taux de 2020. La collectivité perd une partie de la dynamique des bases

- **TH**

Exonération de 30% en 2021 pour les contribuables non dégrévés de TH

La revalorisation des valeurs locatives en 2021 sera de 0,20%

A compter de 2021, les EPCI à fiscalité propre percevront une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation.

Pour chaque EPCI, cette fraction de TVA sera calculée via un coefficient qui sera égal au rapport entre son produit de TH 2020 (sur la base du taux 2017) majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH ainsi que des compensations fiscales TH 2020 et le produit nation de la TVA perçu par l'Etat en n-1.

Ce coefficient calculé ainsi s'appliquera chaque année à la TVA reçue l'année n-1 par l'Etat. La compensation augmentera ou diminuera en fonction du montant de la TVA perçu par l'Etat.

Toutefois la loi de finances prévoit que la compensation ne pourra être inférieure à celle reçue en 2021 (soit la première année)



○ **Exonération de CFE pour les extensions et créations d'entreprises**

La loi offre la possibilité d'exonérer de CFE sur une période de 3 ans, les créations et extensions d'entreprises sur son territoire

Les entreprises pourraient bénéficier d'une exonération si les services fiscaux observent « une augmentation nette de base d'imposition par rapport à celle de l'année précédent » c'est-à-dire si cette extension ou création donne lieu à de nouvelles bases d'imposition économique

● **Les Dotations de l'Etat**

○ **Dotation d'intercommunalité**

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée en deux parts :

- la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation)
- la dotation de compensation

1) **La Dotation d'Intercommunalité :**

- Depuis 2019 suppression des enveloppes par catégories d'EPCI
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/habitant
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation

La loi de finances pour 2021 s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'an passé. En 2021, un abondement de 30M€ de l'enveloppe, soit 1.623 Mds€. Cet abondement devrait désormais s'appliquer tous les ans sauf si le gouvernement décide à nouveau de changer les règles.

2) **Dotation de compensation :**

- Un écrêtement d'environ -1.86 % sera appliqué en 2021 sur la dotation de compensation des EPCI

3) **Les mesures relatives au FPIC**

- Une enveloppe globale du FPIC qui est maintenue à 1Md d'euros, et reste figée comme décidé par la Loi de Finances 2019. Cependant ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement

Des modifications pour avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé pour chaque entité :

- L'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF)
- Toute modification de la population DGF
- Toute modification du potentiel financier par habitant
- Toute modification de la carte intercommunale au niveau national

Concours de l'ETAT

Subventions DETR 2021 : 1,046 Mds€

Augmentation de l'enveloppe DSIL : dotée de plus de 500 M€ dans la loi de finances 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

Impacts pour la communauté de communes « Les Sorgues du Comtat »

- Candidature au programme de relance du gouvernement
- Trois communes (Monteux, Pernes les Fontaines, Sorgues) ont été retenues sur le programme « petites villes de demain »
- La CCSC fait également partie du programme « Territoire d'industrie » ce qui permet notamment aux entreprises du territoire qui se développent de lever des fonds au titre de ce dispositif

Impact de la crise sanitaire COVID 19 CCSC année 2020

Dépenses

- | | |
|------------------------------------------------|-------------|
| • Achat masques | + 34.003 € |
| • Achat gel, produits désinfectant, plexiglass | + 9.920 € |
| • Prime Covid versée aux agents | + 90.000 € |
| • Subventions Prêts COVID | + 100.102 € |

Soit un total de dépenses de 234.025 €

Recettes

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Exonération de loyers au Pérussier | - 17.500 € |
|--------------------------------------|------------|

DEPENSES	€	RECETTES	€
Charges de personnel	11.372.793	Produits des services	632.958
Charges à caractère général	6.495.855	Impôts et taxes	30.361.083
Participations et Subventions	3.054.103	Dotations et participations	6.674.149
Charges de gestion courante	186.171	Produits de gestion courante	81.216
FPIC + Reversement de fiscalité	10.639.143	Atténuations de charges	327.098
Intérêts de la dette	449.740	Autres produits exceptionnels	817
Charges exceptionnelles	298	Opérations d'ordre	0
Opérations d'ordre	1.165.447	Report excédent N-1	932.743
TOTAL	33.363.550	TOTAL	39.010.060

Résultat de fonctionnement 2020 : + 5.646.510

Section d'investissement

DEPENSES	€	RECETTES	€
Etudes-Droits similaires	1.377.011	Dotations (FCTVA)	1.259.560
Equipements et travaux	7.842.785	Subventions	464.567
Subventions d'équipement versées	289.550	Opérations sous mandats	863.454
Remboursement du capital d'emprunt	2.093.170	Opérations d'ordre	1.169.227
Opérations d'ordre	3.780	Excédent capitalisé	6.800.000
Opérations sous mandat	863.454	Cautions	975
Déficit reporté	520.357	Emprunt	1.500.000
TOTAL	12.990.107	TOTAL	12.057.783

Résultat d'investissement 2020: - 932.324

Résultat Global 2020 : 4.714.186 €

	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	14 762 549	15 123 599	15 317 580	15 622 081
Fiscalité transférée	6 085 653	6 227 879	6 266 226	6 611 803
Fiscalité indirecte	7 120 684	7 882 343	8 044 716	8 127 199
Dotations	6 625 002	6 364 315	6 506 372	6 674 149
Autres recettes d'exploitation	1 176 981	741 391	1 060 915	1 046 780
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 770 868	36 339 526	37 195 809	38 082 012
Charges à caractère général (chap 011)	7 248 618	5 865 642	6 696 611	6 463 105
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	9 928 574	10 737 572	10 999 809	11 372 793
Atténuation de produit (chap 014)	10 596 903	10 784 390	10 636 448	10 639 143
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 303 635	3 105 059	3 125 661	3 239 368
Intérêts de la dette (art 66111)	523 783	413 762	430 125	405 477
Autres dépenses de fonctionnement	56 655	30 787	24 236	25 201
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 658 168	30 937 211	31 912 891	32 145 087
Epargne de gestion	6 598 423	5 816 077	5 713 044	6 342 402
Intérêts de la dette	523 783	413 762	430 125	405 477
Epargne brute	6 074 640	5 402 315	5 282 919	5 936 925
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 638 230	1 627 566	2 079 926	2 093 170
Epargne nette	4 436 409	3 774 749	3 202 993	3 843 755
FCTVA (art 10222)	355 460	250 141	750 286	1 286 530
Emprunts	0	10 000 000	0	1 500 000
Autres recettes	556 249	432 133	875 341	1 267 720
Total des recettes réelles d'investissement	911 709	10 682 274	1 625 627	4 054 250
Sous-total dépenses d'équipement	2 957 125	3 935 775	11 179 468	7 842 785
Autres investissements hors PPI	900	2 625	2 550	863 454
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 638 230	1 627 566	2 079 926	2 093 170
Autres dépenses d'investissement	0	351 721	336 778	1 625 391
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	4 596 255	5 917 688	13 598 722	12 424 800
Fonds de roulement en début d'exercice	1 307 208	3 735 361	13 902 262	7 212 087
Résultat de l'exercice	2 428 153	10 166 902	- 6 690 176	- 2 433 625
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 735 361	13 902 262	7 212 087	4 778 462
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	30 071 187	27 520 135	34 870 038	31 761 397
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	27 520 135	34 870 038	31 761 397	30 144 396

Prévisionnel 2021

Comme les années précédentes, les annuités d'emprunt pour les communes de Bédarrides et Sorgues ont été bloquées, ce qui entrainera une annuité 2021 revue à la hausse en tenant compte des annuités non réglées pour les quatre années

Fonctionnement : baisse des charges à caractère général, suite à des économies sur les charges d'électricité, et d'entretien de l'éclairage public, +2% sur les charges de personnel, augmentation des contributions aux syndicats des cours d'eau, et Sidomra.

En juillet 2021, transfert de la compétence mobilité des communes vers l'EPCI.
Ce transfert se traduira avec la création d'un budget annexe « transport »

Maintien du taux de la TEOM, fixation du produit attendu de la taxe GEMAPi afin que celle-ci finance l'intégralité des dépenses

Investissement : Travaux, et acquisitions de matériel et véhicules

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	Baisse de 450.000€ environ	Impôts - Valeurs locatives + 0.20% - Taxe Gémapi – augmentation pour atteindre le montant des dépenses - Pas d'augmentation de taux de TEOM, CFE, TH et FB	
Charges de personnel	Effet GVT + 2 % <u>Embauches :</u> Un manager centre-ville Un chef de projet « petites villes de demain »		
Contributions et participations	Subvention exceptionnelle au SIAN 46.300 € Augmentation de la TGAP, soit + 5.44% de contribution au SIDOMRA	Dotations	Dotation Interco Dotation de compensation FPIC 0 € Subvention « Manager et chef de Projet »
FPIC	Augmentation du FPIC	Impôts	Augmentation bases

Tableau Estimation FPIC et Dotations

Tableau d'information pour FPIC_EPCI	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC solde territoire	-891 093	-913 065	-1 001 135	-1 117 862	-1 160 917
variation annuelle		2.47%	9.65%	11.66%	3.85%
prélèvement	1189 675	1062 356	1075 781	1117 862	1160 917
versement	298 582	149 291	0	0	0
Garantie ensemble intercommunal	0	0	74 646	0	0
FPIC solde EPCI	-361 449	60 285	-404 270	-451 405	-468 791
variation annuelle		- 116.68%	- 770.60%	11.66%	3.85%
prélèvement EPCI	482 561	0	434 412	451 405	468 791
versement EPCI	121 112	60 285	0	0	0
Garantie EPCI	0	0	30 142	0	0

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF EPCI	4 236 287	4 428 216	4 384 649	4 335 995	4 288 845	4 246 754
Dotation d'intercommunalité	-15 456	274 098	306 481	340 736	374 810	412 291
dotations de compensation	4 251 743	4 428 216	4 384 649	4 335 995	4 288 845	4 246 754
Dotation d'intercommunalité	- 15 456	274 098	306 481	340 736	374 810	412 291
dont complément				0	0	0
dont dotations de base				309 867	309 867	309 867
dont dotations de péréquation				545 025	545 025	545 025
dont écrêtement				514 156	480 082	442 601

6 – Principaux investissements 2021:

Au vu de l'ensemble des dispositifs, des projets des communes, la communauté de communes va se doter d'un plan pluriannuel des investissements.

Cette action a commencé, et va être menée sur 6 années, en fonction des programmes communaux et des financements obtenus sur les différents « appels à projets »

Il va falloir préparer, planifier le PPI

Pour 2021, quelques programmes pluriannuels sont déjà lancés

Programmes	Montant Opération	Crédits 2021	Crédits 2022	Crédits 2023	Crédits 2024
Concession SPL centre ville Monteux	3.797.800	365.000 €	365.000 €	365.000 €	365.000 €
Convention Département RD 38 Pernes les fontaines	1.096.345,42		365.448,47	365.448,47	365.448,47
Convention Département RD17 Sorgues	1.098.553	366.184,33	366.184,33	366.184,34	

Les nouveaux investissements 2021 peuvent être financés sans emprunt à hauteur de 3.000.000€ par an

Au vu de l'épargne nette chaque année, la communauté de communes peut faire appel à l'emprunt pour autofinancer ses investissements sur les 3 prochaines années, sans alourdir l'annuité de dette et garder une épargne nette quasi stable

Si la communauté emprunte 6.500.00 € (sur 2 ans) l'épargne nette reste autour de 2.500.000 € / an

Prospective de l'épargne nette avec emprunts nouveaux (sans intégrer les dettes dues)

	2021	2022	2023
Produit des contributions directes	16 436 617	16 587 856	16 958 344
Fiscalité transférée	6 527 239	6 529 782	6 532 351
Fiscalité indirecte	8 215 224	8 366 139	8 520 072
Dotations	5 969 651	5 872 611	5 830 317
Autres recettes d'exploitation	1 091 928	1 098 355	1 104 846
Total des recettes réelles de fonctionnement	38 240 659	38 454 744	38 945 929
Charges à caractère général (chap 011)	5 950 000	6 069 000	6 190 380
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 600 249	11 832 254	12 068 899
Atténuation de produit (chap 014)	11 178 788	11 190 458	11 202 437
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 300 949	3 363 729	3 427 732
Intérêts de la dette (art 66111)	667 469	613 826	622 459
Autres dépenses de fonctionnement	- 7 064	- 3 316	- 1 071
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 690 391	33 065 950	33 510 836
Epargne de gestion	6 217 737	6 002 620	6 057 553
Intérêts de la dette	667 469	613 826	622 459
Epargne brute	5 550 268	5 388 793	5 435 094
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 920 461	2 915 418	2 729 213
Epargne nette	2 629 807	2 473 375	2 705 881

Prospective avec remboursement des annuités dues

	2021	2022	2023
Produit des contributions directes	16 436 617	16 587 856	16 958 344
Fiscalité transférée	6 527 239	6 529 782	6 532 351
Fiscalité indirecte	8 215 224	8 366 139	8 520 072
Dotations	5 969 651	5 872 611	5 830 317
Autres recettes d'exploitation	1 091 928	1 098 355	1 104 846
Total des recettes réelles de fonctionnement	38 240 659	38 454 744	38 945 929
Charges à caractère général (chap 011)	5 950 000	6 069 000	6 190 380
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	11 600 249	11 832 254	12 068 899
Atténuation de produit (chap 014)	11 178 788	11 190 458	11 202 437
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 300 949	3 363 729	3 427 732
Intérêts de la dette (art 66111)	2 190 797	613 826	622 459
Autres dépenses de fonctionnement	- 7 064	- 3 316	- 1 071
Total des dépenses réelles de fonctionnement	34 213 719	33 065 950	33 510 836
Epargne de gestion	6 217 737	6 002 620	6 057 553
Intérêts de la dette	2 190 797	613 826	622 459
Epargne brute	4 026 940	5 388 793	5 435 094
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	5 847 652	2 915 418	2 729 213
Epargne nette	- 1 820 712	2 473 375	2 705 881
FCTVA (art 10222)	1 105 216	492 120	492 120
Emprunts	1 500 000	5 000 000	0
Autres recettes	732 984	250 000	250 000
Total des recettes réelles d'investissement	3 338 200	5 742 120	742 120
Sous-total dépenses d'équipement	4 100 000	3 000 000	3 000 000
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	5 847 652	2 915 418	2 729 213
Autres dépenses d'investissement	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	1 500 000	5 000 000	0
Total des dépenses réelles d'investissement	11 447 652	10 915 418	5 729 213
Fonds de roulement en début d'exercice	4 812 968	730 455	945 950
Résultat de l'exercice	- 4 082 513	215 494	448 000
Fonds de roulement en fin d'exercice	730 455	945 950	1 393 950

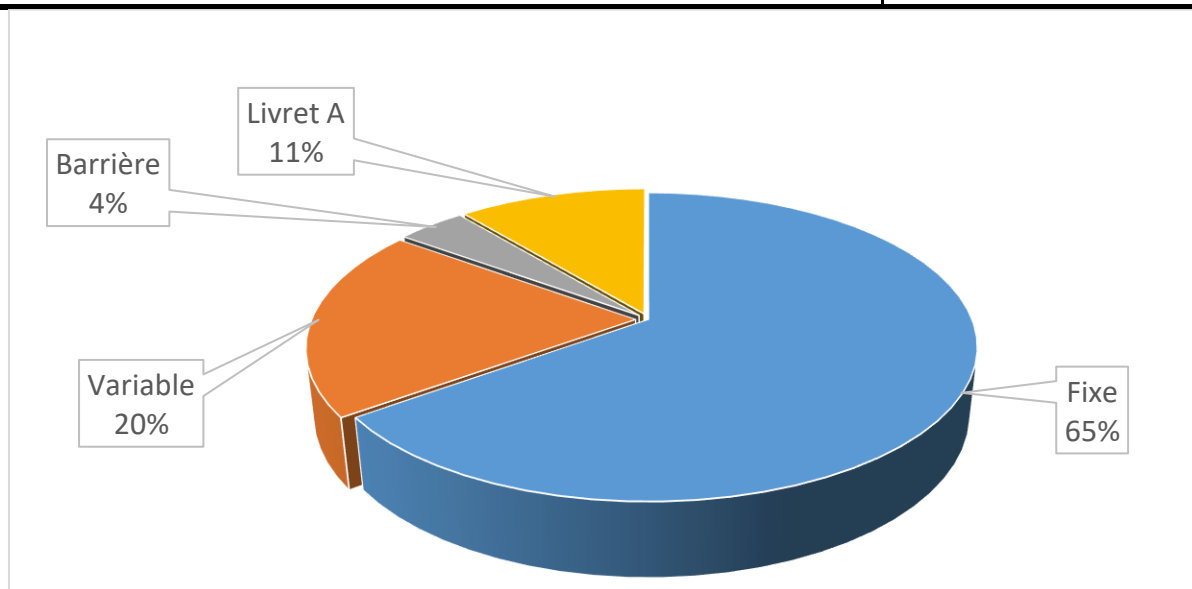
La Dette – Budget principal – Situation au 1 er janvier 2021 avec Emprunt CCPRO recalculé suite à arrêté du Préfet 2019

■ <u>Annuité 2020 due :</u>	Intérêts	336.821 €	Capital	752.083 €
■ <u>Annuité 2019 due :</u>	Intérêts	389 578 €	Capital	763 773 €
■ <u>Annuité 2018 due:</u>	Intérêts	423.748 €	Capital	765.129 €
■ <u>Annuité 2017 due:</u>	Intérêts	373 188 €	Capital	646 206 €
■ <u>Annuités 2021</u>	Intérêts	667.462 €	Capital	2.920.461 €

Total des annuités 2021 Intérêts : 2.190.797 Capital 5.847.652 €

Caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2021 avec dette de la CCPRO payée

CRD	27 576 653 €
Taux moyen	2,44 %
Durée de vie résiduelle	12 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 6 mois



Classification des emprunts

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400293-20210308-08032021_10

Prêteur	Montant emprunté	CRD au 01/01/21	Taux	Classification
BANQUE POPULAIRE	728 520.00 EUR	276 000.00 EUR		
BANQUE POPULAIRE	728 520.00 EUR	276 000.00 EUR	Taux fixe 3,70%	1A
BANQUE POSTALE	435 253.78 EUR	302 269.65 EUR		
BANQUE POSTALE	435 253.78 EUR	302 269.65 EUR	Taux fixe 3,65%	1A
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	5 000 000.00 EUR	899 263.00 EUR		
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	3 000 000.00 EUR	524 890.00 EUR	(TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur TAM(Postfixé) (TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur	1A
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 000 000.00 EUR	180 403.00 EUR	TAM(Postfixé) (TAM(Postfixé) + 0.08)-Floor - 0.08 sur	1A
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 000 000.00 EUR	193 970.00 EUR	TAM(Postfixé)	1A
CAISSE D'EPARGNE	14 918 508.62 EUR	7 808 936.49 EUR		
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 EUR	87 213.22 EUR	Taux fixe 4,14%	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 198 470.00 EUR	829 710.00 EUR	Taux fixe 4,60%	1A
CAISSE D'EPARGNE	339 496.12 EUR	200 511.04 EUR	Taux fixe 3,19%	1A
CAISSE D'EPARGNE	2 695 206.00 EUR	866 666.65 EUR	Taux fixe 3.70% si EURIBOR 12 mois, 5,50% si non Euribor	1B
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000.00 EUR	1 107 940.07 EUR	Taux fixe 4,80%	1A
CAISSE D'EPARGNE	685 336.50 EUR	473 781.33 EUR	Taux fixe 4,46%	1A
CAISSE D'EPARGNE	4 000 000.00 EUR	2 424 974.68 EUR	Taux fixe 4,04%	1A
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000.00 EUR	1 684 806.21 EUR	Taux fixe 2,86%	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 EUR	133 333.29 EUR	Taux fixe 3.89% à barrière 5.4% sur Euribor 12M Postfixé	1B
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 998 188.54 EUR	3 246 346.88 EUR		
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	581 876.04 EUR	416 871.88 EUR	Taux fixe 3,92%	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	970 312.50 EUR	750 375.00 EUR	Livret A + 1%	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 446 000.00 EUR	2 079 100.00 EUR	Livret A + 1%	1A
CREDIT AGRICOLE	742 340.76 EUR	511 918.36 EUR		
CREDIT AGRICOLE	229 322.56 EUR	174 866.31 EUR	Taux fixe 3,53%	1A
CREDIT AGRICOLE	513 018.20 EUR	337 052.05 EUR	Taux fixe 4,97%	1A
DEXIA CL	6 061 209.13 EUR	4 448 585.70 EUR		

DEXIA CL	860 250.00 EUR	624 375.00 EUR	Taux fixe 4,33%	1A
DEXIA CL	2 236 871.46 EUR	1 749 709.59 EUR	Taux fixe 4,22%	1A
DEXIA CL	1 714 960.00 EUR	1 311 440.00 EUR	Taux fixe 4,65%	1A
DEXIA CL	193 200.00 EUR	124 200.00 EUR	Taux fixe 4,40%	1A
DEXIA CL	267 988.60 EUR	172 278.40 EUR	Taux fixe 3,87%	1A
DEXIA CL	238 504.83 EUR	137 847.06 EUR	Taux fixe 2,03%	1A
DEXIA CL	254 224.68 EUR	149 983.02 EUR	Taux fixe 3,13%	1A
DEXIA CL	295 209.56 EUR	178 752.63 EUR	Taux fixe 4,56%	1A
SaarLB	11 500 000.00 EUR	10 083 333.22 EUR		
SaarLB	5 000 000.00 EUR	4 249 999.94 EUR	Taux fixe 1,36%	1A
SaarLB	5 000 000.00 EUR	4 333 333.28 EUR	(Euribor 3M + 0.55)-Floor - 0.55 sur Euribor 3M	1A
SaarLB	1 500 000.00 EUR	1 500 000.00 EUR	Taux fixe 0,77%	1A
	43 384 020.83 EUR	27 576 653.30 EUR		

Masse Salariale :

Du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2020</u>	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2021</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	254	246	- 8
Agents non titulaires	32	33	+ 1
Total	286	279	- 7

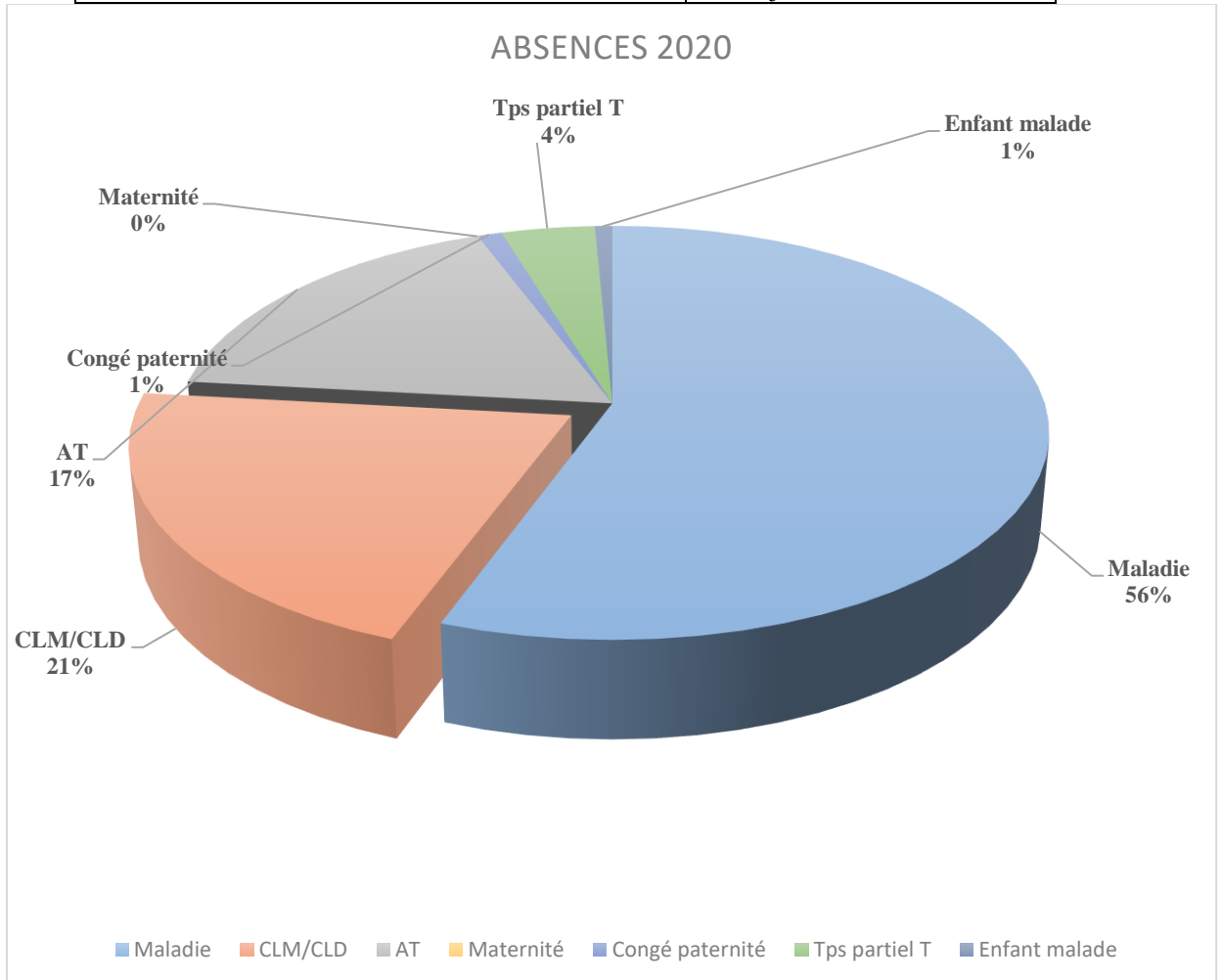
Au cours de l'année 2021

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2020</u>	<u>Effectifs prévisionnel au 31 décembre 2021</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	254	248	-6
Agents non titulaires	32	39	+7
Total	286	287	+1

Rémunération : Coût moyen 2021

	<u>Coût moyen annuel brut</u>	<u>Coût moyen annuel net</u>
Agent titulaire de catégorie A	72.043	41.930
Agent titulaire de catégorie B	44.737	25.377
Agent titulaire de catégorie C	36.398	20.757
Surcroûts	13.795	8.066
Emploi d'avenir	17.324	12.063
CDI	55.117	29.507
Saisonniers	3.510	2.008

Maladie	4761.5 jours
Congés Longue Maladie-Congés longue durée	1814 jours
Accident de travail	1503 jours
Congés Paternité	88 jours
Temps partiel Thérapeutique	340 jours
Enfants malades	62.5 jours
Soit un total d'absence de	8.569 jours, soit 22.50 ETP



Budgets annexes :

■ Zac des Gaffins

Stock de terrains pour un montant de 102.735,05 €

Prévision 2021 : acquisitions de terrains, travaux

■ ZAC des Escampades

Stock de terrains sur cette zone pour un montant de 1.377.775 €, un capital restant dû de 482.327€

Deux maisons restent à l'inventaire de la ZAC

Prévisions sur 2021 :

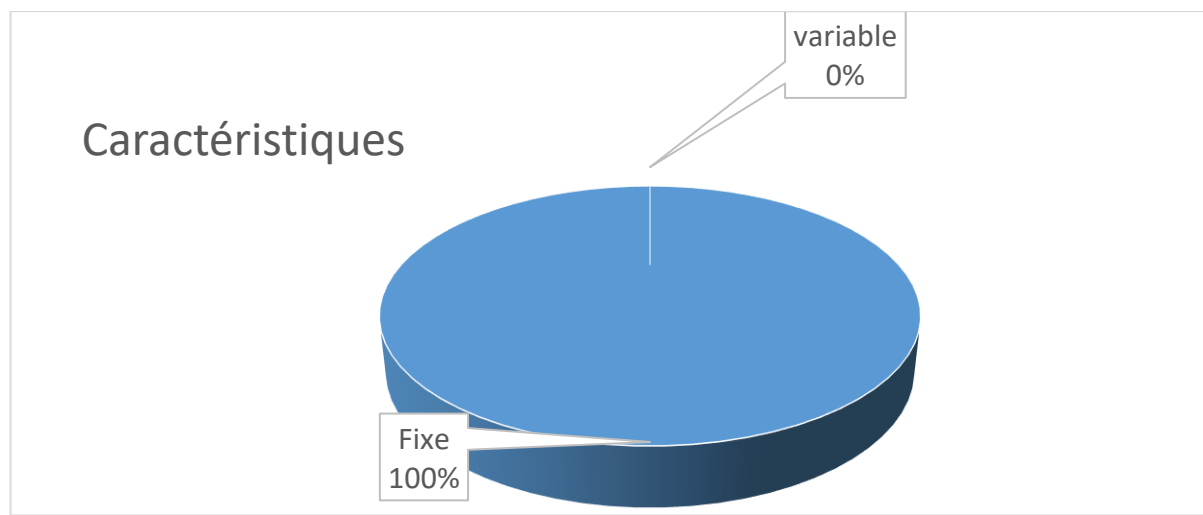
Vente d'une maison (délibération décembre 2020) pour un montant de 215.000 €

Vente de deux terrains (Clavel et batteries Prod) pour un montant de 447.212 €

Location de terrain pour 10.000 €

Dettes au 1^{er} janvier 2021 :

<u>CRD</u>	<u>482 327 €</u>
<u>Taux moyen</u>	<u>3,14 %</u>
<u>Durée de vie résiduelle</u>	<u>15 ans</u>



Site du Pérussier

Capital restant dû 153.571 €

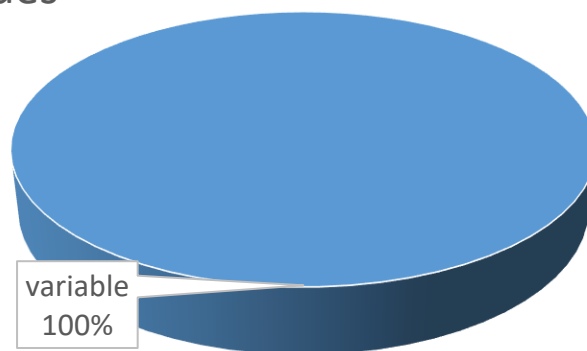
Budget qui s'équilibre chaque année avec les locations.

- Réalisations 2020 :
Travaux et entretien du site, qui s'équilibre avec les recettes des loyers, un excédent de 90.106 €
- Réalisations 2021 :
Travaux d'entretien bâtiments et terrains 40.000 €
Un employé à temps complet 40.000 €
Gratuité d'un mois de loyers (mars 2020) 17.850 €

Budget annexe Le Pérussier

CRD	<u>153 571 €</u>
Taux moyen	<u>0,00%</u>
Durée de vie résiduelle	<u>2 ans</u>

Caractéristiques



Zac de Beaulieu

Réalisations de 2020 :

Vente du SNACK	250.000 €
panneaux photovoltaïques des parkings	362.500 €
Bail Spirou + remboursement travaux	820.432 €
Remboursement Annuité SPL	1.157.315 €
Remboursement Travaux SPL	1.179.552 €

Dépenses

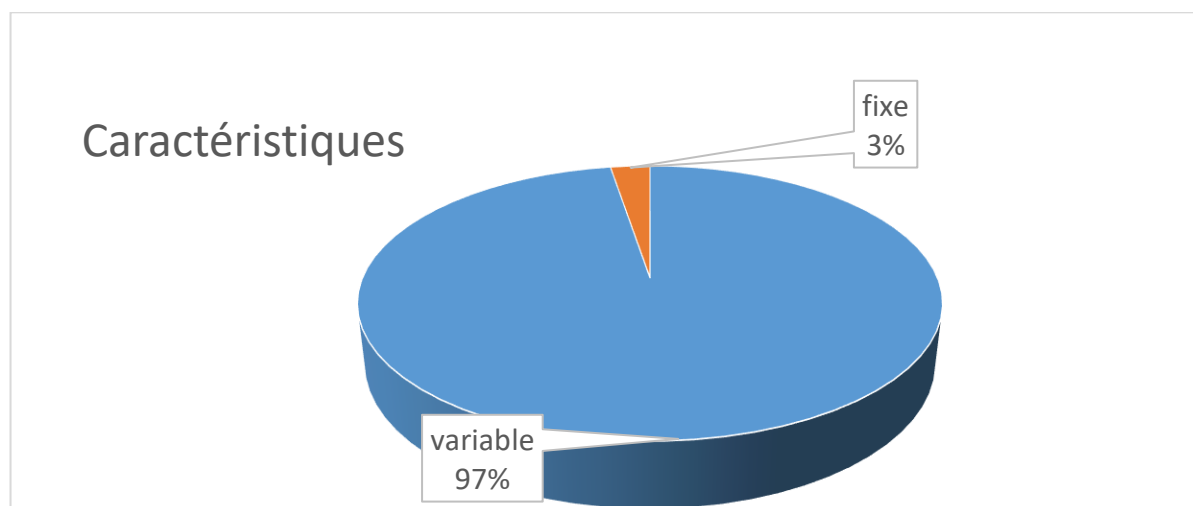
Frais d'études, maîtrise d'œuvre	78.645 €
Travaux	1.460.649 €
Frais divers	150.893 €
Frais financiers	479.882 €
Rembt Capital emprunt	1.920.192 €

Prévu en 2021 :

- Encaissement loyers SPIROU et remboursement des travaux
- Remboursement des annuités et travaux par la SPL
- Redevances panneaux photovoltaïques, et concessionnaires
- Subvention de la région au titre du CRET 2 d'un montant de 1.021.000 €

Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2021

CRD	28.435.890 €
Taux moyen	1,61%
Durée de vie résiduelle	14 ans et 5 mois



St Hilaire 2 :

Stock de terrains pour un montant de 628.132 €

Prévisions 2021 : vente du dernier terrain (compromis signé)

Zac des Mourgues

En 2020, uniquement des travaux faits pour le compte de la SPL, par conséquent le compte administratif 2020 s'équilibre avec les dépenses recettes

Prévu en 2021 : fin des travaux sur la ZAC des Mourgues remboursés par la SPL
Et reversement de l'excédent de 59.000 € au budget principal

Zac de la Plaine du Grenache

En 2020, création du budget annexe qui prévoit l'ensemble des dépenses et recettes de cette opération.

Opération qui va se dérouler en 2021, avec l'acquisition du terrain pour un montant de 658.060 €, des travaux, et une subvention du département (contractualisation) de 383.383 € et une vente de 2.208.535 € en recettes